



Champagne-Ardenne

Naissance et fonctionnement général du dispositif

La Région n'a pas de dispositif d'accompagnement d'Agenda 21 scolaires à proprement parler mais propose divers dispositifs incitant les établissements d'enseignement à mettre en place des démarches d'éducation au développement durable. Ce sont des dispositifs d'aides financières et/ou méthodologiques concernant surtout l'environnement, pour l'instant, malgré l'intérêt de la Région pour l'ensemble des thématiques du développement durable. En effet, le service environnement de la Région est le principal acteur des plus gros dispositifs d'EDD de la Région, notamment avec le « chèque nature » (animation ou séjour) et le dispositif « A l'école de la biodiversité ». La Région touche par ces dispositifs l'ensemble des scolaires, de la maternelle à l'université, même si ce sont les écoles maternelles et les primaires qui les sollicitent le plus pour financer leurs animations et séjours.

Modalités d'accompagnement

La Région propose une aide financière et encourage l'accompagnement des actions par des associations ou des communes de son territoire.

Pour promouvoir des actions d'animations ou d'organisation de séjours liées à l'environnement, le « chèque nature » (chèque nature animation ou chèque nature séjour) est idéal. Il consiste à proposer une aide financière aux établissements qui font appel à des organismes d'éducation à l'environnement référencés par la Région pour organiser une animation ou un séjour qui sensibilise les élèves au développement durable. 8 000 scolaires sont concernés par ces actions chaque année. Les animations bénéficiant d'un chèque nature doivent s'inscrire dans un véritable projet prévoyant trois animations réparties sur une année (une journée ou deux demi-journées par trimestre).

Le dispositif « A l'école de la biodiversité », repose sur le partenariat entre l'école et un propriétaire de terrain (souvent la Commune) afin de mettre à disposition des élèves un espace biodiversité, laboratoire d'étude et d'expérimentation.

Outils et formations proposées

Une journée de formation obligatoire est organisée par la Région pour les structures accompagnatrices des établissements, et certaines journées occasionnelles peuvent s'ajouter à cette formation (exemple : former à l'accueil des personnes en situation de handicap).

Enfin, la Région met à disposition des outils méthodologiques pour l'organisation de manifestations éco-responsables. Ils ne sont pas spécifiquement adressés aux scolaires mais peuvent tout à fait leur convenir. Dans ce cadre sont proposés : un guide d'accompagnement thématiques, un outil d'autodiagnostic (composé de près de 200 questions pour évaluer ses propres performances dans différents thèmes) et une méthodologie de projet (pour réaliser un plan d'action).

Mise en réseau et communication

La Région encourage et contribue au développement des réseaux des acteurs de l'EEDD (promouvoir le dialogue entre les établissements scolaires et les collectivités notamment).

Contact : Franck Kostrzewa, technicien environnement
(f.kostrzewa@cr-champagne-ardenne.fr)

Partenaires principaux